

Edito

Chères Messassiennes, Chers Messassiens,

Prix de l'énergie, alimentation... Chacun d'entre nous subit les effets de l'inflation sur son pouvoir d'achat. Notre commune n'est pas épargnée et doit donc chaque jour s'adapter et revoir ses investissements, au regard de ses ressources.

Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes communales depuis notre mandat alors que les aides extérieures n'évoluent pas sensiblement ; c'est un engagement fort de notre équipe municipale qui suppose donc une parfaite maîtrise des dépenses.

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte marqué par des incertitudes qui pèsent sur les finances locales avec notamment la participation des communes aux désendettements de notre Pays. Dès lors nous réaffirmons notre volonté de poursuivre notre stratégie autour des priorités fixées au début du mandat : l'éducation, la jeunesse et l'amélioration du cadre de vie.

Cette stratégie vise à assurer un équilibre entre la satisfaction des besoins présents, en maintenant la qualité du service public et la préparation de l'avenir de notre commune par la conduite d'une politique d'investissement dynamique. Ainsi, le budget 2024 se veut sérieux et ambitieux.

Nous poursuivons la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement de la commune (aucune souscription à l'emprunt), afin de moderniser nos équipements communaux, ainsi que notre patrimoine.

Il s'agit donc de garder le cap fixé en 2020 en réaffirmant notre engagement à mettre les finances communales au service de l'humain (jeunesse, culture, animation, ...) et de l'avenir (éducation, cadre de vie...).

L'année 2024 sera marquée par plusieurs investissements :

- La finalisation de la piste cyclable reliant les lotissements des Billaudes et de la Bonne Dame
- La réfection de la rue Longue
- La réfection de la route du Bardon
- Le changement de l'éclairage intérieur de certains bâtiments avec notamment celui de l'école et de la cantine en système Led
- Le changement de l'éclairage public en Led dans la plupart des rues dépourvues de ce système
- La sécurisation de la rue de la Margottière

Comme vous pouvez le constater, les projets 2024 sont riches pour que Messas demeure agréable à vivre, avec des infrastructures performantes. Ces investissements, notamment en matière de rénovation énergétique, ne sont pas vains car ils améliorent le confort des bâtiments tout en permettant de moins consommer d'énergie. De surcroît, les aménagements urbains durables participent à la qualité du cadre de vie et inscrivent notre village dans l'avenir.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Grégory GONET
Maire

GESTION DU PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Plan Local Urbanisme (PLU)/ PLUI HD

Le PLU de MESSAS est opérationnel depuis septembre 2023. Vous pouvez voir le PLU en vigueur sur le site de la commune de Messas et également sur "Géoportail/Urbanisme/cartographie".

Ce projet global d'aménagement du territoire a été réfléchi dans l'objectif de répondre aux exigences environnementales et de maintien de la préservation du patrimoine communal.

En effet, la municipalité a fait le choix d'ouvrir peu de terrains constructibles, de protéger les arbres remarquables et le patrimoine architectural (murs en pierre, piliers, puits, croix...). Ainsi, plusieurs propriétés sont concernées, leur propriétaire ne pourra pas détruire les biens indiqués sur le plan local d'urbanisme. Notre commune regorge d'indices de son passé rural, notamment ses maisons et murs en pierre, dont les pierres ont été prélevées de la carrière de Vernon. Préservons les au maximum même s'ils ne sont pas identifiés sur le PLU.

Ce patrimoine architectural fait le charme de notre commune, préservons le !



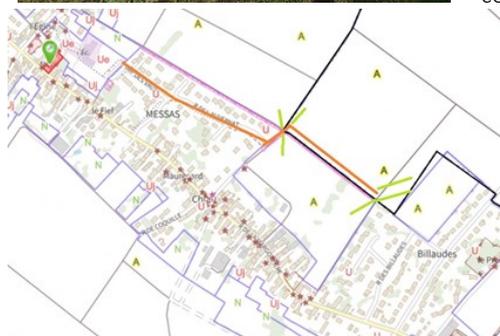
Dans le cadre de la concertation attachée à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, des permanences publiques vont se dérouler sur le territoire en mai et juin 2024 (Voir le site de la communauté de Communes des Terres du Val de Loire).

Liaison douce : le sud de Messas au centre bourg



La piste cyclable qui reliera le bas de la commune au centre bourg (école et le jardin de la huppe) a débuté en fin d'année 2023. Les travaux se poursuivront après l'achat de la bande du terrain.

Elle passera dans un champ, en parallèle du chemin rural sur la commune de Baule et sera terminée courant 2024.



Coût TTC : 93 850.80 €

Coût HT : 78 209 €

Taux de subvention : 55 000 € soit 70.32 %



Réfection de la route du Bardon

Les travaux de la route du Bardon vont débuter très prochainement.

Le planning des travaux (changement possible en fonction des conditions climatiques) :

- du 14 au 21 juin, dérasement d'accotements de la route
- du 12 au 18 juillet, purges de voirie
- du 16 au 24 juillet, création d'un bassin de rétention sous la chaussée
- du 2 au 6 août : réfection de la voirie (enrobé)

Coût TTC : 372 450 €

Coût HT : 310 375 €

Coût estimatif pour la commune : 184 000€

Pendant les travaux nous vous conseillons de ne pas emprunter cette route et de privilégier la route départementale D2152.

Le coût des travaux sera réparti entre la commune de Messas, le Bardon et Baule en fonction de la longueur de cette voirie. A l'issue des travaux, la route deviendra communautaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Avant d'aborder le budget primitif 2024, il convient de vous présenter les résultats comptables de l'année 2023 et de son évolution depuis plusieurs années afin de pouvoir constater l'évolution positive de nos finances permettant ainsi de pouvoir investir sans faire appel à l'emprunt.

Le conseil municipal du 26 mars dernier a validé le bilan de l'année 2023 après contrôle du comptable public.

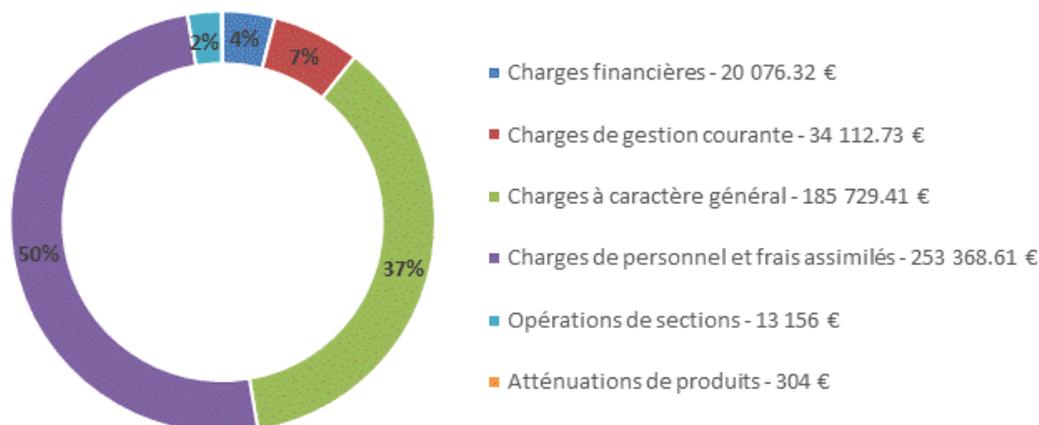
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	506 747,07 €	704 065,59 €	+ 197 318,52 €	426 522,71 €	623 841,23 €
INVESTISSEMENT	316 008,92 €	377 870,59 €	+ 61 861,67 €	- 216 573,20 €	-154 711,53 €

Celui-ci constate en fonctionnement un résultat positif de 197 318.52 €

SECTION FONCTIONNEMENT - DÉPENSES : 506 747.07 €

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

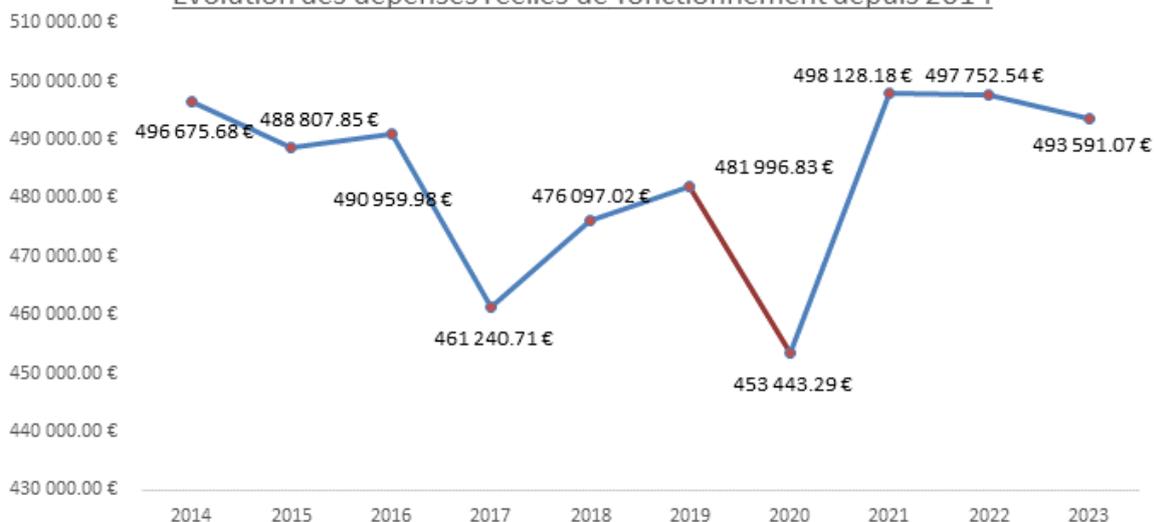
- Charges de personnel : rémunérations et charges des agents publics
- Charges à caractère général : frais énergétique, achats de fournitures, prestations de services, participation de la commune aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement (Baule et Villorceau)
- Charges de gestion courante : indemnités aux élus, les subventions versées ...
- Autres charges de gestion courante : électricité, téléphone, contribution aux organismes extérieurs
- Charges financières : intérêts des emprunts
- Autres charges : dotations aux amortissements et aux provisions



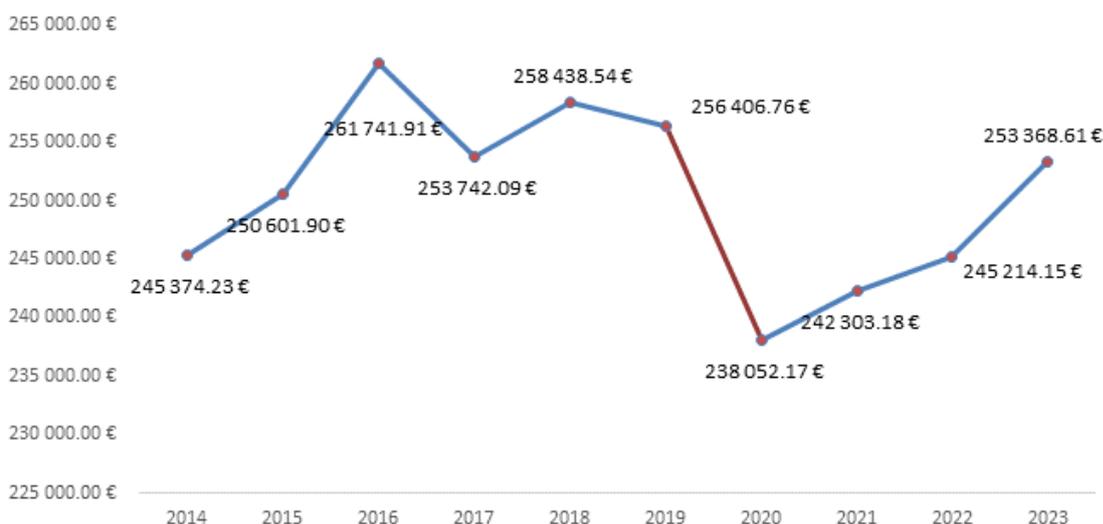
- Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations de sections) sont en légère baisse de **-1%** malgré la hausse de l'inflation et des charges de personnel. La politique engagée en matière de dépenses publiques par la municipalité permet d'atténuer les différentes hausses que subissent les communes.
- Les coûts énergétiques et alimentaires représentent 37% des charges de fonctionnement à caractère général. Ces dépenses de fonctionnement sont moins importantes que l'année dernière par des mesures d'économies en matière énergétique notamment.
- Les charges de personnel auraient pu être plus importantes compte-tenu des différentes mesures gouvernementales intervenues dans l'année 2022 et 2023. Les **dépenses consacrées au personnel** représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement. Comme pour l'ensemble du secteur public, l'année 2023 est marquée par la mise en oeuvre de **mesures gouvernementales** visant à renforcer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et l'attractivité de la fonction publique : augmentation du point d'indice de 1,5% à compter du 1^{er} juillet, points d'indice supplémentaires pour les agents les moins rémunérés.

GESTION COMMUNALE

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2014



Evolution des charges de personnel depuis 2014



Les deux graphiques montrent que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées malgré les différentes crises intervenues depuis plusieurs années notamment celles de 2022 sur l'énergie et 2023 avec une inflation galopante.

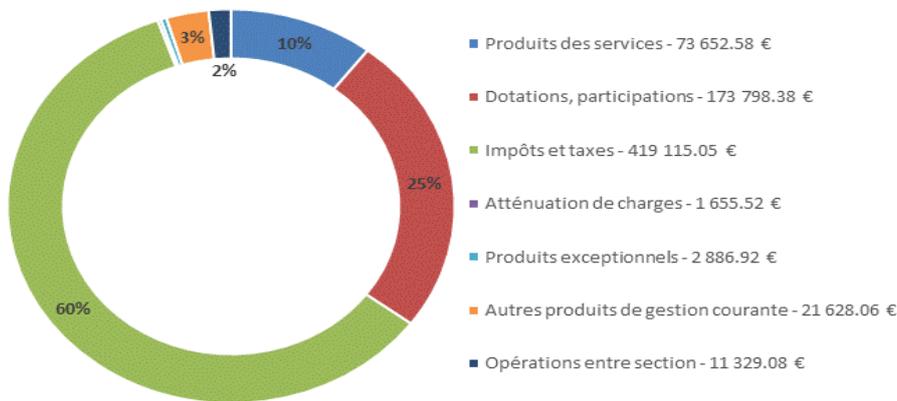
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES : 704 065.59 €

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations de sections) regroupent le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions provenant d'autres collectivités, et les recettes de différents services publics (cantines, bibliothèques, équipements sportifs...).

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel : rémunérations et charges des agents publics
- Charges à caractère général : frais énergétique, achats de fournitures, prestations de services, participation de la commune aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement (Baule et Villorceau)
- Charges de gestion courante : indemnités aux élus, les subventions versées ...
- Autres charges de gestion courante : électricité, téléphone, contribution aux organismes extérieurs
- Charges financières : intérêts des emprunts
- Autres charges : dotations aux amortissements et aux provisions

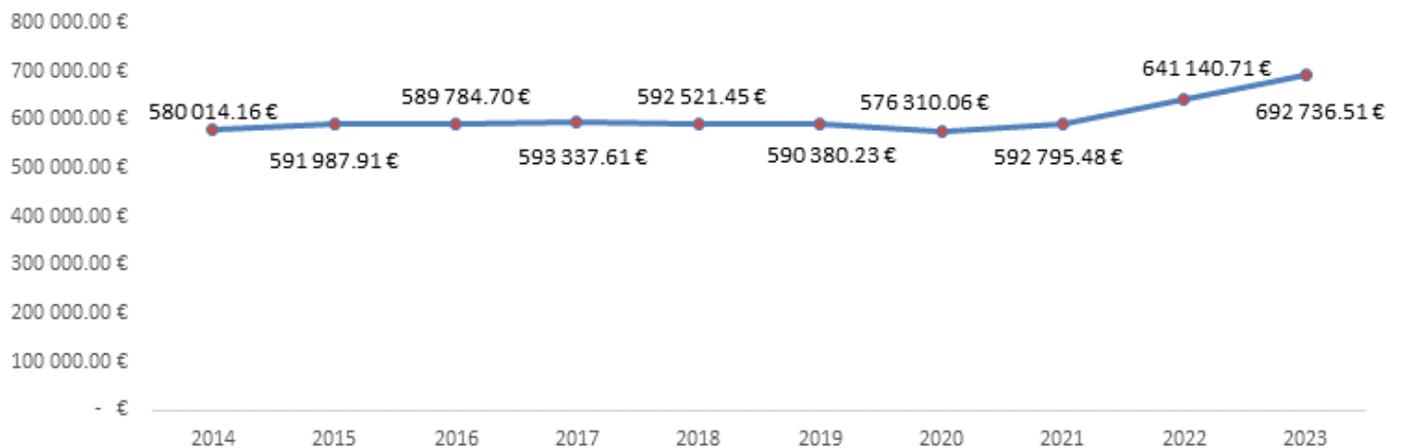
GESTION COMMUNALE



Des recettes réelles de fonctionnement hors opérations de sections sont en augmentation de 8,05 % :

- + 33.06 % sur les revenus des locaux (la commune loue deux appartements au-dessus de la bibliothèque ainsi que la location d'un local pour les infirmières) ;
- + 4.97 % sur les ressources fiscales (les impôts) ;
- + 5.55 % sur diverses dotations versées par l'Etat et/ou autres collectivités locales.

Evolution des recettes réelles depuis 2014



SECTION FONCTIONNEMENT – RESULTAT COMPTABLE

Ainsi, les prévisions budgétaires de l'année 2023 ont été respectées malgré toutes les difficultés liées aux contextes international et national perturbés, grâce aux efforts de maîtrise engagés tant par vos élus que par l'ensemble du personnel communal.

Pour l'année 2023, la collectivité a dégagé un résultat positif sur la section de fonctionnement de **197 318.52 €** (recettes de fonctionnement : 704 065.59€ - dépenses de fonctionnement : 506 747.07€).

Evolution des résultats de fonctionnement depuis 2014



GESTION COMMUNALE

SECTION INVESTISSEMENT : 316 008.92 €

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure...

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

La commune a engagé sur l'année 2023 des investissements à hauteur de **267 129.28 €**.

Avec le remboursement de l'emprunt de **37 550.56 €**, les dépenses réelles d'investissements représentaient la somme de **304 679.84 €**.

Evolution des dépenses réelles d'investissement depuis 2014
hors remboursement de l'emprunt



Les investissements 2023 ont concernés essentiellement la réfection de la rue de la Bonne Dame, le changement des huisseries de l'ancien presbytère, l'achat d'un camion pour les agents techniques...).

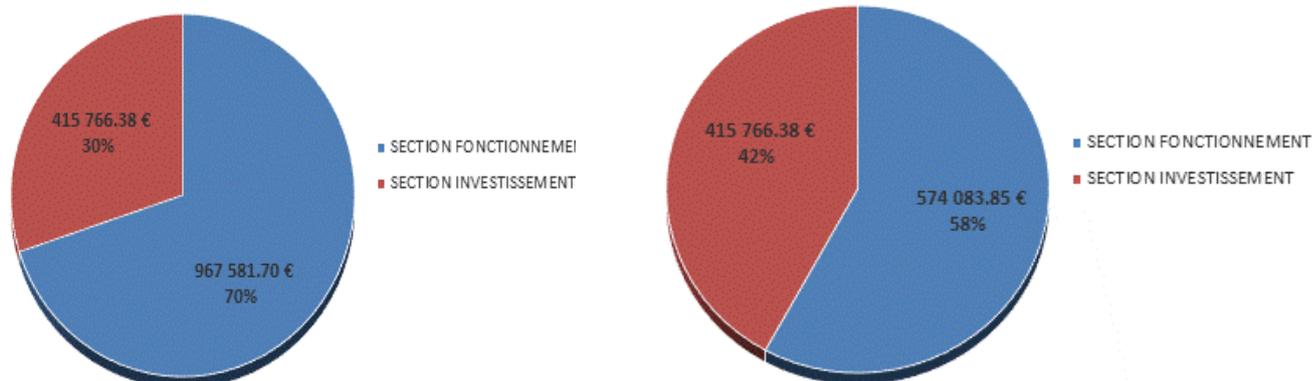
Depuis le début du mandat (2020), la municipalité a investi : **965 625.56 € TTC**.

Au niveau recette, la commune a mandaté sur l'année 2023, **377 870.59 €** dont 145 186.95 € de subventions soit 38.42 %. Les autres recettes proviennent de la taxe d'aménagement, du remboursement de TVA pour les dépenses d'investissements qui ont été réalisées en 2021.

BUDGET PRIMITIF 2024

La municipalité a décidé lors du conseil municipal de mars dernier de ne pas augmenter les taxes locales.

Les administrés verront néanmoins leurs impositions foncières en augmentation compte-tenu des bases imposables qui ont été réévaluées par l'Etat de 3,9%.



GESTION COMMUNALE

Concernant la section fonctionnement, il s'agit de maîtriser les dépenses en limitant tant que faire se peut son impact sur les projets de la commune. Comme chaque année, le conseil municipal a voté cette année en même temps que le budget les subventions de fonctionnement aux associations de la commune avec une augmentation pour les associations qui ont déposé un dossier pour prendre en compte l'inflation.

Concernant les investissements qui ont été budgetisés pour l'année 2024 :

- La réfection de la rue longue pour **53 902.80€ TTC**
- La piste cyclable reliant le lotissement de la Bonne Dame et des Billaudes pour **93 850.80 €TTC**
- Le changement des luminaires des bâtiments + huisseries de la salle annexe cantine pour **31 094.31€ TTC**
- La sécurisation de la route de la margottière pour environ **30 000 € TTC**

D'autres dépenses devront faire l'objet d'une décision modificative du budget pour les projets suivants :

- La réfection de la route du Bardon pour un montant de 372 450 TTC réparties sur les 3 communes (Messas, Baule et le Bardon)
- La modernisation de l'éclairage public pour un montant estimatif de 184 718.76€ TTC. Un appel d'offre sera publié prochainement.

INFORMATIONS UTILES

Elections Européennes le dimanche 9 juin

RAPPEL :

- **1 seul tour** : dimanche 9 juin de 8h à 18h
- **Apporter votre CNI**
- Les jeunes qui se sont recensés au recensement militaire sont inscrits automatiquement sur la liste électorale.
- **Vérifier votre inscription** : « Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (Démarche en ligne) » [service public.fr](http://service.public.fr)



Poubelles

sur les trottoir.



Il est trop souvent constaté que les poubelles, après le passage du camion des ordures ménagères, restent plusieurs jours sur les trottoirs.

Je vous rappelle également que les poubelles doivent être rentrées après le passage du camion.

Dès à présent, les poubelles qui ne seront pas retirées de la voie publique seront ramassées par les agents municipaux et seront à récupérer en Mairie.

Page facebook de la commune

Pour connaître toutes les actualités de la commune, pensez à regarder la page facebook de la commune « Messas »



Prochainement un relais pickup sera installé sur le parking de la salle des fêtes.

Vigilance

Autorisation des nuisances sonores pour faire des travaux bricolage, jardinage

- En semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Budget participatif

La municipalité souhaite déployer une nouvelle fois les initiatives de participation citoyenne avec le lancement de la seconde édition du budget participatif.

Afin d'améliorer le cadre de vie des Messassiens, la municipalité lance la deuxième édition du «budget participatif».

Elle sera attentive aux projets favorisant le vivre ensemble, la solidarité, l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement, la culture, le sport, la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Pour y participer, le formulaire d'inscription sera disponible en mairie et sur le site de la commune à compter du 3 juin.



AFFAIRES SCOLAIRES

Effectifs 2023/2024 : 101 enfants

Prévision 2024/2025 : 92 enfants

Il n'est pas, à ce stade, envisagé de suppression de classe pour l'école de Messas.

Du changement à la cantine

- M. Alain AVRAIN , cuisinier, part en retraite le 1er novembre

Ainsi, une nouvelle organisation dès la rentrée a été actée pour la restauration scolaire avec une organisation en « liaison froide ».

Les plats sont réalisés par un prestataire et livrés par ses soins .
Un agent communal a en charge de la réchauffe.

Date à retenir

- Fête de l'école samedi 29 juin 2024



Spectacle annuel

A l'école, un spectacle « Benoîte » a été offert par la municipalité pour tous les enfants.

Il s'agit de sensibiliser les enfants au handicap par l'interprétation artistique en langue des signes. Ce spectacle aura prochainement.

Le coût de cette représentation est de **1 992 €**. Le Conseil Régional du Centre Val de Loire a subventionné à hauteur de **32%**.



Du changement dans l'équipe éducative

- Mme Jeanne-Marie WINTER , directrice de l'école, part à la retraite
- Mme Céline JOIGNEAU (classe des CE2/CM1) quitte l'école de Messas dans le cadre d'une mutation

A ce jour, la municipalité n'a pas connaissance des noms des remplaçants.

Projet de l'école

Dans le cadre du dispositif , « Notre École, Faisons là ensemble », le corps enseignant a déposé un dossier pour la création d'une ombre partagée en collaboration avec l'artiste « Andy Kraft ». Ce projet consiste en la création d'une structure et en l'animation d'ateliers artistiques menés par cet artiste.

Ce projet concerne toutes les classes de l'école. Les enfants réfléchissent sur toutes les manières de végétaliser, décorer la structure composée de deux carports en bois reliés par des filins sur lesquels coulisseront des toiles. Ils pourront ainsi profiter d'un endroit ombragé dans la cour de l'école, qu'ils auront contribué à réaliser.

Le coût prévisionnel du projet est de **27 767 € TTC** avec une subvention de l'éducation nationale de **19 767 €**. La commune a fait appel à un bureau d'étude pour vérifier la conformité et la sécurité de cette structure.

La structure sera réalisée par l'employé communal avec le soutien de l'Association des Parents d'Élèves. La commune participe financièrement à ce projet à hauteur de **3 000 €**, l'APE ainsi que l'école y participent également (**5 000 € au total**).

RAPPEL

La cigarette est interdite autour de l'école et au jardin de la Huppe.



Arrêté du 22 février 2024

Travaux 2024

- Changement des luminaires intérieurs et extérieurs de l'école et de la cantine : 15 686.04€ HT /18 823.25€ TTC
- Changement des huisseries école et cantine : 10 601.05€HT/ 12 721.26€TTC
- Mise en place d'un filet sous le préau de l'école : 1 860€HT/ 2 232€TTC
- Petites réparations estivales effectuées par les agents municipaux

Manifestations municipales

Concert avec Binôme :

Samedi 10 Février

Dans une ambiance chaleureuse, pleine de tendresse, pour la Saint Valentin, un Récital Guitare et chant, nous a fait voyager au travers de chansons intemporelles.

Les spectateurs ont été ravis du décor de la salle et du spectacle.



One man show : Samedi 13 Avril

Les italiens ne voyagent pas, ils émigrent

Écrit sous la forme d'une comédie musicale, « Les Italiens ne voyagent pas, ils émigrent » racontait avec humour et musique, l'histoire familiale de l'émigration sicilienne du milieu du 20ème siècle vers l'Italie du Nord, puis vers la France à travers la réussite sociale d'un ouvrier devenu musicien professionnel et virtuose de l'harmonica.

Ce spectacle a été financé par la Commune de Messas et subventionné par le Conseil Régional.

Concert avec Fool System : Samedi 1 juin - REPORTÉ

Concert de rock le 1^{er} juin 2024 à 20h au parc municipal, rue des Vauguignons : Un rock poétique et sauvage inspiré des 90's aux frontières de grunge et du rock indé, idéal pour un bon road-trip ! Entrée gratuite - Restauration possible sur place (présence de plusieurs food-trucks).

En raison des conditions climatiques attendues, le concert est reporté à une date ultérieure.



Fête Nationale :

Samedi 13 juillet
(soirée dansante)

La municipalité avec le soutien des associations réitère la manifestation qui a eu lieu l'année dernière. Des jeux seront proposés avec une structure gonflable ainsi qu'une restauration sur place.

Un DJ assurera l'animation de la soirée dansante. Le programme complet sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Bibliothèque de MESSAS au 2 rue des Hauts Talons



La Médiathèque a fait peau neuve, le local a été complètement repeint par les agents communaux et les bénévoles en ont profité pour réaménager les étagères.

Nous vous informons de l'arrivée de nouveaux livres : Mangas, BD et romans.

Horaires : lundi de 16h à 18h et samedi matin de 9h30 à 11h30

Le tarif = 7.50 € Adulte. Gratuit pour les jeunes jusqu'à 15 ans et pour les étudiants jusqu'à 21 ans.

Par cette adhésion, vous pouvez accéder à toutes les médiathèques de la Communauté de Communes et au catalogue en ligne.



Pour consulter le catalogue en ligne sur le site : <https://www.ccteresduvaldeloire.fr/listes/mediatheques/> et récupérer votre sélection à la Bibliothèque de Messas.

POURQUOI EST-ON PENCHÉ DANS LES VIRAGES ?



Exposition Maths et Sport à la bibliothèque du 1er au 7 juin

Dans le cadre du passage de la Flamme Olympique le 10 juillet prochain, la commune de Messas vous propose une exposition « Pourquoi est-on penché dans les virages ? » d'Amandine AFTALION. Cette exposition, prêtée par la Communauté des Terres du Val de Loire, aborde la thématique sportive expliquée par les sciences en 9 questions, parmi lesquelles : Pourquoi les sprinteurs décèlent-ils avant la ligne d'arrivée ? Pourquoi nage-t-on mieux légèrement sous l'eau ? Pourquoi les basketteurs semblent-ils suspendus en l'air quand ils sautent ?

AGENDA

Juin

Samedi 1 : Concert Fool System—Reporté

Samedi 8 : Ramassage des déchets

7, 8, 9 : Fête de l'ASLM

Dimanche 9 : Élections Européennes

Samedi 29 : Fête de l'école

Samedi 29 et 30 : Vide-maisons



Les personnes intéressées par un vide-maison doivent apporter à la mairie une « déclaration préalable d'une vente au déballage » (Formulaire 13939*01)

Juillet

Samedi 13 : Fête Nationale

Août

Samedi 29 : Portes ouvertes ASLM

Durant l'été, détente et cadres agréables, venez profitez des tables de pique-nique installées au parc municipal rue des Vauguignons et dans le parc près de l'école.

Septembre

Samedi 7 et 8 : Fête de l'Océan

Octobre

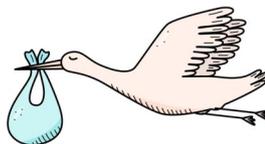
Samedi 12 : Spectacle Tango Carné

ÉTAT CIVIL

Naissances 2023

Félicitations aux parents pour la naissance

- PIRES DOS SANOS Marta
- GRAVA Esteban
- MIGNAN Hugo
- DESRUT BRIER Octavia
- VANHEE CALLEWAERT Jules



- ALGHANTAWI Majjd
- KARA STEPHAN Ève
- BOUTON Louise
- THEOPHILE Kelhany
- MORIN Lisa

Mariages 2023

Félicitations aux mariés

- LAGARDE Justine et MILANO Estèphe
- FIEGEL Marion et DARDE Valentin
- DUFOUR Viviane et FONTAINE-DOERR Raymond
- ROUX Céline et SABAS Michael



Décès 2023

Nos sincères condoléances aux familles suite au décès de

- GAUCHER Bernard
- AMIEL Roger
- ZANGHELLINI Valéry
- RONCERAY Gilbert
- THERY Marie-Noëlle
- MABRUT Marcel



Mairie de Messas

3, rue de la Margottière 45190 MESSAS

Téléphone : 02.38.44.53.02

Messagerie : accueil@ville-messas.fr

Heures d'ouverture au public :

- ◆ Lundi de 14h à 17h
- ◆ Mardi de 14h à 18h
- ◆ Vendredi de 9h à 12h

Prise de rendez-vous possible en contactant l'accueil de la Mairie

Retrouvez-nous sur le Web

www.messas.fr

Page facebook

MESSAS DISCUTE n°8

Mai 2024

Directeur de Publication :

Grégory GONET, Maire de Messas

Rédaction, conception et mise en page :

M. Pierre DELBART, Mme Florence THÉVOT,
Mme Claire QUISSAC

Impression: Mairie de Messas

Dépôt légal à parution: Mairie de Messas